



Support détaillé

13 décembre 2021

Pleumeleuc

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



- **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ **Informations**





Contexte et objectifs

- ❑ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies.
- ❑ Dans le cadre de la mise en place, le conseil communautaire de Montfort Communauté a acté les principaux axes :
 - La performance énergétique du parc bâti et des équipements ;
 - Les mobilités ;
 - Les énergies renouvelables ;
 - L'agriculture et la filière bois ;
 - L'éco-responsabilité ;
 - Le territoire face aux nouveaux enjeux ;
 - Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile.
- ❑ Le plan détaillé a été présenté en séance.

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité à l'unanimité

Décision soumise au vote

Prendre acte de la présentation du PCAET de Montfort Communauté



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie





Contexte et objectifs

- ❑ Le principe des dérogations municipales au repos dominical et jours fériés a été établi pour permettre aux branches commerciales concernées d'exercer leur activité exceptionnellement les dimanches de forte activité commerciale.
- ❑ Pour 2022, le Maire peut autoriser les dérogations au repos dominical par arrêté municipal après avoir recueilli l'avis du conseil municipal.
- ❑ Une concertation à l'échelle du territoire communautaire a abouti au souhait de conserver une homogénéité des règles d'ouvertures dominicales pour Montfort Communauté, à savoir une autorisation de 4 dimanches et 3 jours fériés :
 - Pour les jours fériés : le dimanche 8 mai 2022, le jeudi 26 mai 2022 et le vendredi 11 novembre 2022 ;
 - Pour les dimanches : le 16 janvier 2022, le 26 juin 2022, les 11 et 18 décembre 2022.

Le conseil municipal a émis un avis favorable par 17 voix Pour et 6 Absentions

Décision soumise au vote

EMETTRE un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail (y compris les Drives) à l'exclusion des concessions automobiles et autres que ceux faisant l'objet d'une réglementation particulières aux dates suivantes :

- o Pour les jours fériés : le dimanche 8 mai 2022, le jeudi 26 mai 2022 et le vendredi 11 novembre 2022**
- o Pour les dimanches : le 16 janvier 2022, le 26 juin 2022, les 11 et 18 décembre 2022**



Anne-Sophie PATRU

Maire





Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du
18/11/2021

Contexte et objectifs

- ❑ Suite à la fin de l'accueil des enfants de Saint-Melaine à la garderie municipale, le conseil municipal a, par décision du 17 octobre 2011, décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement à Saint-Melaine.
- ❑ Cette subvention a été reconduite d'année en année. La dernière subvention allouée pour l'année scolaire 2019/2020 était de 6 000 € (conseil municipal du 14/12/2020).

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Décider, sur la base du bilan financier 2020/2021 et d'éléments complémentaires fournis, l'attribution à l'association de gestion de l'école Saint-Melaine d'une subvention de 7 000 € pour la garderie périscolaire



Philippe Ramirez

Adjoint délégué au scolaire et périscolaire et à la communication





Mise à jour du règlement d'attribution des subventions aux associations

Proposition de la commission sport, loisirs et animation du 23/11/2021

Contexte et objectifs

- ❑ Un règlement d'attribution des subventions municipales aux associations de la commune a approuvé lors du conseil municipal du 1^{er} février 2010. Il fixe les conditions générales et les modalités d'attribution.
- ❑ Il est proposé d'en effectuer une mise à jour, dont les principaux changements sont :
 - Possibilité d'accorder une subvention à une association hors Pleumeleuc lorsqu'elle accueille des adhérents ou des licenciés domiciliés sur notre commune (*conditions complètes dans le règlement*) ;
 - Nécessité de justifier la demande de subvention par des activités propres à l'association et non à la constitution de réserves.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver la mise à jour du règlement d'attribution des subventions municipales pour une application dès 2022



Christophe LEDUC

Adjoint délégué à la vie sportive, aux loisirs et à l'animation locale





Contexte et objectifs

- ❑ Les jeunes du centre de loisirs Mélimélôme et les membres de l'amicale du personnel communal, ont cueilli des pommes d'un verger communal en souhaitant y affecter le produit au versement d'une aide à l'association « Les Restos du cœur ».
- ❑ La cueillette (0.388 tonne) s'est déroulée pendant les vacances de Toussaint, et le montant de la vente à la cidrerie Coat-Albret de Bédée est de 69.18€.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Décider le versement de 69.18€, produit de la cueillette et de la vente des pommes, à l'association « Les Restos du cœur »



Aude GUIVARCH

Adjointe déléguée à la jeunesse et l'extra-scolaire





Contexte et objectifs

- ❑ Au vu du décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 l'avis du conseil est nécessaire pour lister les dépenses affectées au compte « fêtes et cérémonies ».
- ❑ M^{me} le Maire propose d'inclure les dépenses suivantes :
 - l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, les dépenses liées aux manifestations, les denrées et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
 - Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements;
 - Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux lors de déplacements individuels ou collectifs, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales, et ou de tout évènement ponctuel ;
 - Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - Les feux d'artifice, concerts, animations et sonorisations ;
 - Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
 - toutes autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Décider l'affectation des dépenses citées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits prévus au budget communal



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le tarif de la redevance assainissement collectif est en partie fixé par la commune, pour prendre en compte les travaux d'investissement.
- ❑ Des travaux de rénovation des réseaux ainsi que des travaux d'amélioration de la filière de traitement de la station d'épuration étant nécessaires, il est proposé d'appliquer les tarifs suivant pour les clients domestiques à compter de 2022 :
 - **Partie fixe**, couvrant les charges fixes du service assainissement : **10 € HT**
 - **Partie variable**, déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution, ou sur toute autre source (notamment les puits pour lesquels la consommation forfaitaire est fixée à 30 m³ par personne par délibération du conseil municipal du 27 décembre 1993) dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement : **1,325 € HT / m³**
- ❑ Le délégataire ayant réduit sa part, le coût pour l'utilisateur restera stable en 2022.

Décision soumise au vote

Fixer le tarif de la redevance 2022 selon le barème exposé ci-contre

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué à l'aménagement du territoire et au cadre de vie





Participation du budget principal au budget annexe lotissement du Clos de Pommiers

Contexte et objectifs

- ❑ L'aménagement du lotissement « Le Clos des Pommier » réalisé en 2017 a nécessité la création d'un budget annexe permettant de connaître le coût final de l'opération.
- ❑ La vente des parcelles n'est pas achevée, mais il est acquis que ce budget lotissement sera clôturé en déficit.
- ❑ Il a été décidé de verser une participation du budget communal afin d'étaler la charge du déficit sur plusieurs années.
- ❑ Il est donc proposé de transférer 50 000 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Autoriser Mme le Maire a effectuer l'écriture comptable correspondant



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le budget de la commune est organisé par chapitres. Il n'est ainsi pas possible de dépenser, pour un chapitre donné, plus au cours de l'année que ce qui budgété par le conseil municipal.
- ❑ Si néanmoins le besoin s'en fait sentir, une nouvelle répartition du budget doit être actée par le conseil municipal sous forme d'une décision modificative.
- ❑ M^{me} le Maire propose une modification visant à reporter une partie des travaux d'amélioration réalisés en régie par les agents de la commune sur le budget investissement.

Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité

Décision soumise au vote

Approuver la décision modificative



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le Conseil Municipal a accordé, le 25 mai 2020, une délégation à M^{me} le Maire pour engager des dépenses dans la limite de 30 000 € HT.
- ❑ Ceci permet d'engager rapidement, sans nécessité de consulter le Conseil Municipal, toute dépense utile au bon fonctionnement des services de la commune.
- ❑ M^{me} le Maire présente un état des dépenses engagées entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021 dans le cadre de cette délégation.

Décision soumise au vote

Prendre acte de ces dépenses après échanges sur le contenu et la nécessité de celles-ci



Anne-Sophie PATRU

Maire





Contexte et objectifs

- ❑ Le Conseil Municipal a accordé, le 14 septembre 2020, une délégation à M^{me} le Maire pour exercer les droits de préemption pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.
- ❑ Cette décision a été prise afin de ne pas retarder inutilement les ventes et achats de biens immobiliers en attendant la décision du conseil municipal.
- ❑ M^{me} le Maire présente un état des décisions prises dans le cadre de cette délégation entre le 1^{er} et le 30 novembre 2021.

Décision soumise au vote

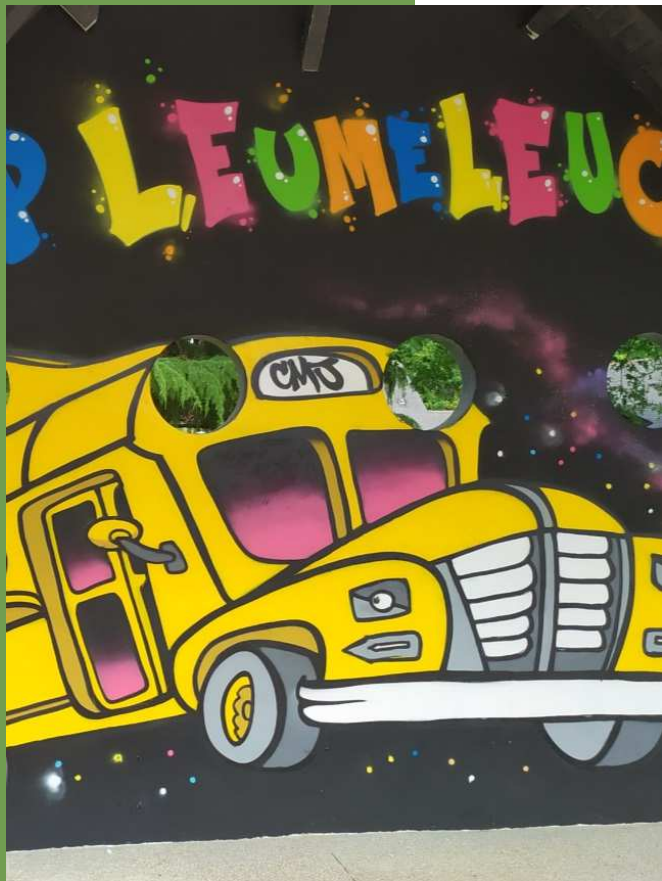
Prendre acte de ces décisions



Anne-Sophie PATRU

Maire





- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**



Prochaines dates importantes

Conseil municipal

- ❑ Lundi 24 janvier 2022 à 20h30

Vœux du Maire

- ❑ Dimanche 23 janvier à 11h, salle l'Étincelle

Accueil des nouveaux habitants

- ❑ Samedi 15 janvier à partir de 16h30, salle l'Étincelle

Recensement de la population

- ❑ Du 19 janvier au 20 février 2022



Merci.

